

FOURAS-LES-BAINS



DICRIM

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Le Mot du Maire

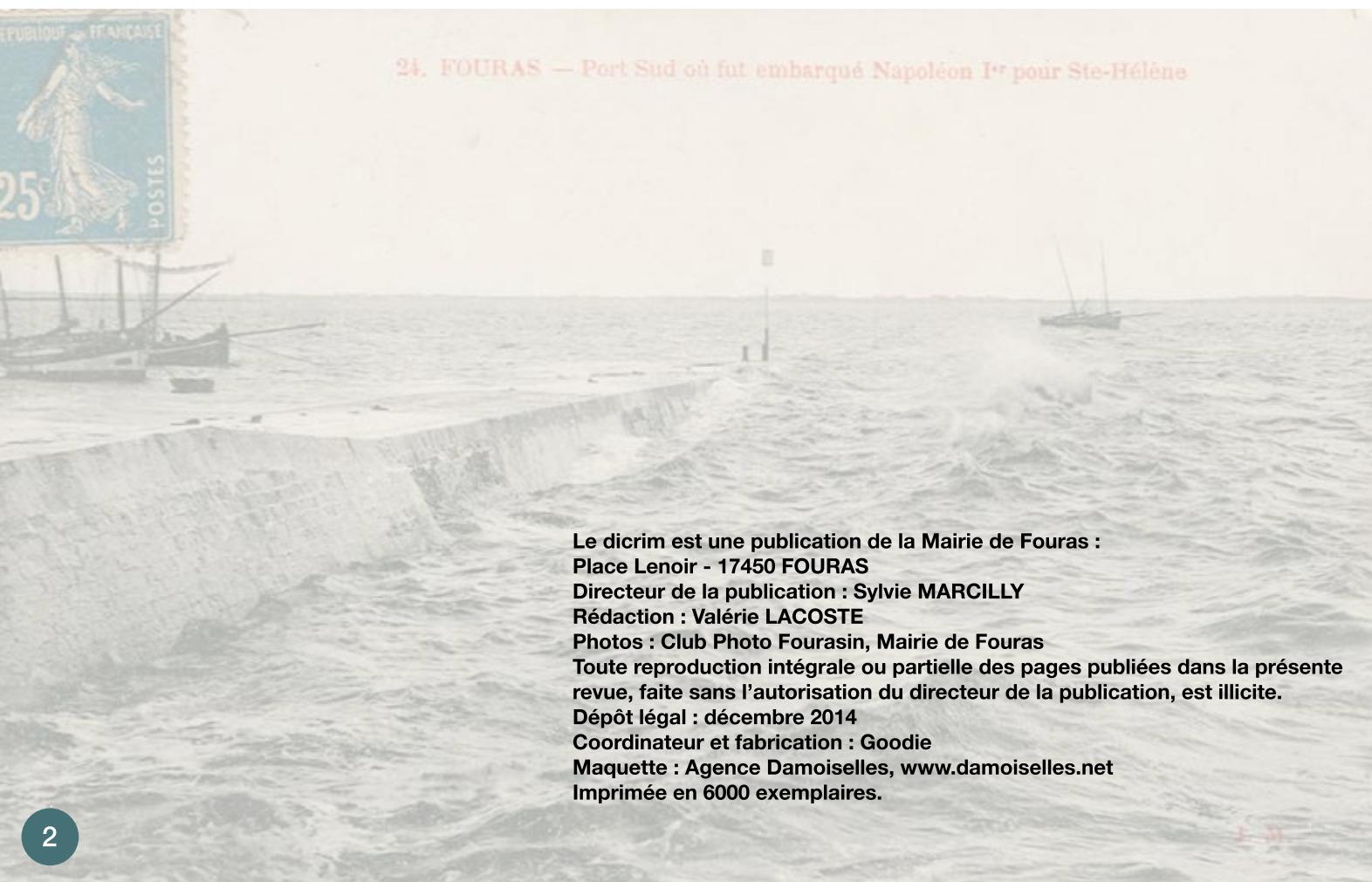
La sécurité des Fourasins est une préoccupation majeure et permanente de chacun d'entre nous. Tempêtes, submersions marines, inondations, érosion marine, séismes et accidents de transport de matières dangereuses sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité et à la salubrité publiques. Ces risques majeurs que notre commune peut subir, nous les connaissons, nous devons tout faire pour les minimiser, mais si nous ne pouvons les maîtriser, nous devons les prévenir et préparer la population à cette éventualité. L'article L 125-2 du Code de l'Environnement stipule que : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ». Aussi, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document recense les risques majeurs possibles pour notre commune à ce jour, tout en informant sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte. Il vous a été distribué afin que vous puissiez en prendre connaissance et que vous le conserviez en cas de nécessité. En complément de ce travail d'information, la Commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènement. Le PCS de Fouras a été éprouvé lors d'un exercice départemental qui a permis d'apporter les ultimes modifications. A tout moment, vous et vos proches pouvez être concernés par ces évènements, il est important que vous soyez dès à présent conscients du danger qui peut arriver, afin que vous tous puissiez acquérir les bons comportements et réflexes qui sauvent.

Le Maire

Sylvie MARCILLY

DICRIM Sommaire

- P4-5. Risques et Alerte
- P6-7. Tempêtes
- P8-9. Submersion Marine
- P10. Inondations
- P11. Érosion marine
- P12-13. Séismes
- P14-15. Transport de Matières Dangereuses
- P16. Mouvements de terrain
- P17. Pollutions marines accidentielles
- P18-19. Plan de Localisation



Le dicrim est une publication de la Mairie de Fouras :
Place Lenoir - 17450 FOURAS
Directeur de la publication : Sylvie MARCILLY
Rédaction : Valérie LACOSTE
Photos : Club Photo Fouras, Mairie de Fouras
Toute reproduction intégrale ou partielle des pages publiées dans la présente revue, faite sans l'autorisation du directeur de la publication, est illicite.
Dépôt légal : décembre 2014
Coordinateur et fabrication : Goodie
Maquette : Agence Damoiselles, www.damoiselles.net
Imprimée en 6000 exemplaires.

L'alerte



Qu'est-ce-qu'un risque majeur?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou lié aux activités humaines, dont les effets peuvent impacter un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Il est caractérisé par sa faible fréquence et son énorme gravité.

La commune de Fouras est concernée par les risques majeurs suivants :



Les tempêtes



Les risques littoraux : submersion et érosion marine



Les inondations : par ruissellement et remontées de nappes



Les séismes



Les mouvements de terrain : retrait gonflement des argiles



Les transports de matières dangereuses



Les pollutions marines accidentelles

Radio locales

France Bleu	98.2 FM
Demoiselle FM	97.8 FM
Terre Marine FM	94.8 FM

Numéros utiles

Mairie	05 46 84 60 11
Pompiers	18 ou 112
Gendarmerie	17
Samu	15
Urgence électricité	0 800 333 017
Urgence gaz	0 800 47 33 33

Pour chaque risque les bons réflexes sont précisés.

Ils se déclinent en deux types :

Ce qu'il faut faire :



Ce qu'il ne faut pas faire :



Les sirènes d'alerte communales

En cas de phénomène naturel ou technologique majeur, la population sera avertie par les sirènes d'alerte communales.

Ce signal consiste en trois émissions successives d'une durée de **1 minute et 41 secondes** chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence. Des essais ont lieu le premier mercredi de chaque mois.



L'alerte téléphonique

La commune de Fouras s'est dotée d'un système d'appel automatisé qui permet de prévenir, par un simple appel téléphonique, la population de tout risque majeur et des consignes de sécurité à suivre. Il est très important, lorsque vous êtes destinataire du message de l'écouper jusqu'au bout puis de l'acquitter en appuyant sur la touche # de votre téléphone

Le pack de sécurité

Quelque soit le risque encouru, il est fort utile de préparer et d'avoir à disposition un pack composé des éléments suivants :

- Lampe de poche,
- Radio à piles,
- Quelques vivres et de l'eau,
- Papiers importants,
- Médicaments / Traitements quotidiens,
- Un peu d'argent,
- Téléphone portable,
- Vêtements chauds...

Ce pack pourra être utilisé en cas d'évacuation ou de repli vers une zone refuge.



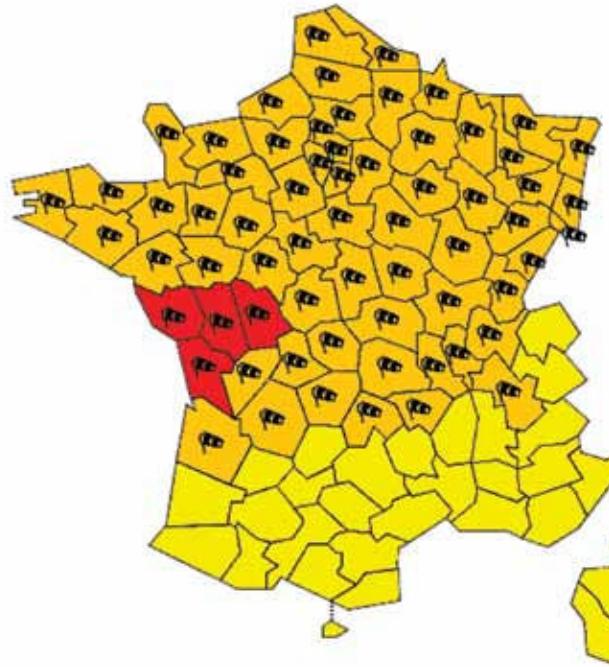


Les Tempêtes



Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle alors de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (48 noeuds, degré 10 sur l'échelle de Beaufort), accompagnés parfois de pluies importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains, des coulées de boue et des chocs mécaniques liés à l'action des vagues.

La première consigne de sécurité est de suivre **les cartes de vigilance météo**, élaborées 2 fois par jour à 6 h 00 et 16 h 00. Elles se déclinent en 4 degrés d'intensité de phénomène.



CONSULTEZ LES PREVISIONS METEOROLOGIQUES DE METEO FRANCE
www.meteofrance.com

CODES DE VIGILANCE MÉTÉO

	PAS DE VIGILANCE particulière.		ETRE ATTENTIF à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus. Se tenir au courant de l'évolution météo.
	ETRE TRES VIGILANT Phénomènes météo dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.		VIGILANCE ABSOLUE Phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

CONSIGNES DE SECURITE

Les bons réflexes en cas de tempête

Elles peuvent se manifester par des vents violents accompagnés de fortes précipitations.

Avant



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez volets, portes et fenêtres. Si volets électriques, en laisser un ouvert



Prenez votre pack de sécurité (Cf p5)

Ecoutez régulièrement la radio
Suivez les consignes données :
France Bleu 98.2 FM
Terre Marine 94.8 FM
Demoiselle FM 97.8 FM

Pendant



Ne vous déplacez pas ou limitez vos déplacements au strict minimum



N'allez pas chercher les enfants à l'école



N'intervenez pas sur les toitures



Ne vous approchez pas des fils électriques et ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Ne téléphonez pas sauf urgences médicales
Ne saturiez pas les lignes



Ecoutez régulièrement la radio
Suivez les consignes données :
France Bleu 98.2 FM
Terre Marine 94.8 FM
Demoiselle FM 97.8 FM

Attention

Ne vous promenez pas sur le littoral ou dans les zones boisées

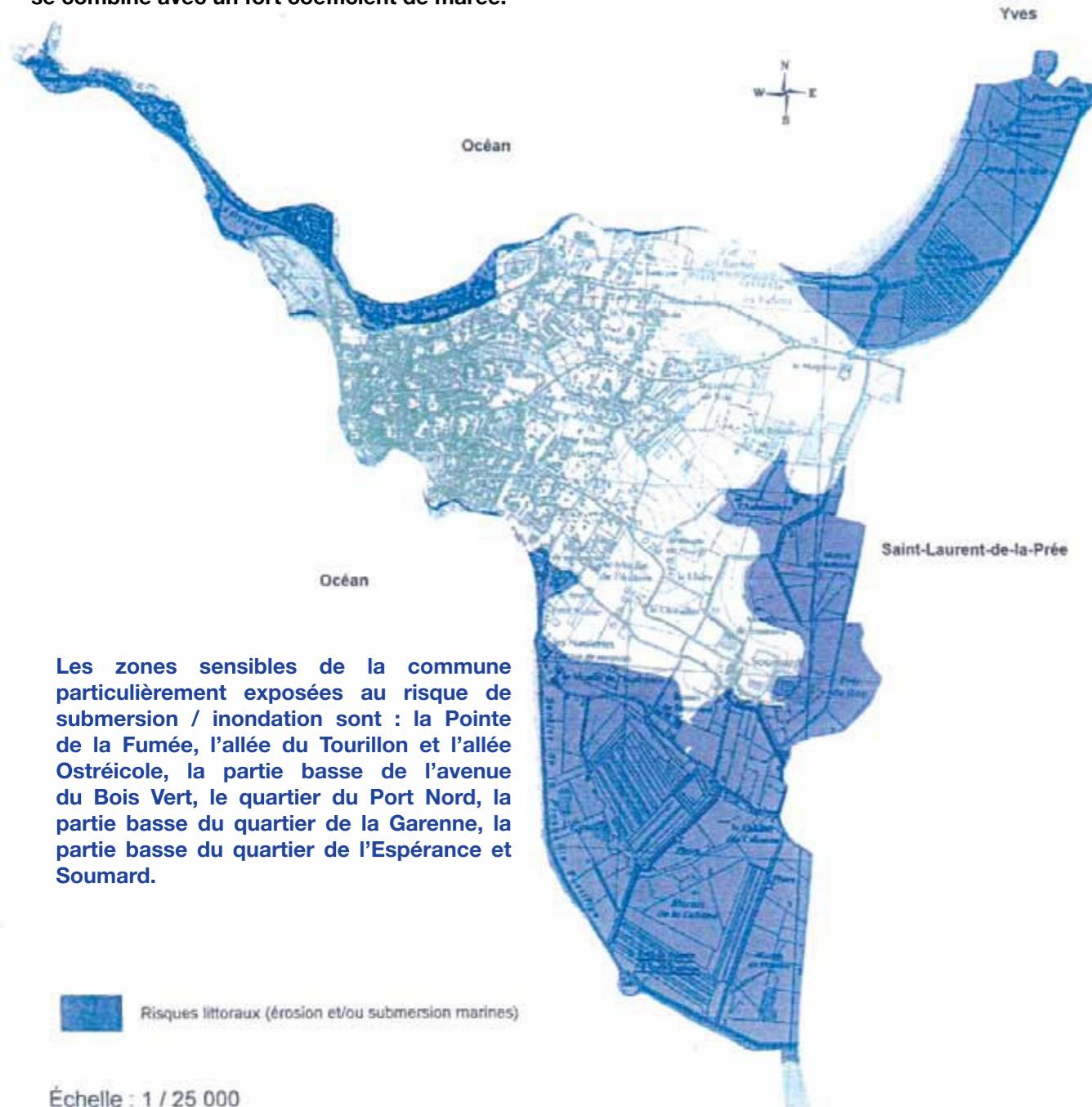




La Submersion Marine



La submersion marine est une brusque remontée du niveau maritime liée aux marées et aux conditions hydrométéorologiques (surcote). Elle se traduit par des inondations temporaires de la zone côtière par des eaux d'origine marine. Elles envahissent en général des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes eaux. Elle peut survenir sur la commune lorsqu'un grand vent se combine avec un fort coefficient de marée.



Je suis vigilant si : je constate au moins 2 des signes suivants :

- le coefficient de marée est supérieur à 90
- la vitesse du vent est annoncée à plus de 90 km/h
- le baromètre descend rapidement et indique une dépression inférieure à 990 hectopascals

CONSIGNES DE SECURITE

Les bons réflexes en cas de submersion



Avant



Garez vos véhicules sur un point haut



Fermez volets, portes et fenêtres. Si volets électriques, en laisser un ouvert



Prenez votre pack de sécurité (Cf p5)
Réfugiez-vous sur un point haut (étage, zone refuge...)



Ecoutez régulièrement la radio
Suivez les consignes données :
France Bleu 98.2 FM
Terre Marine 94.8 FM
Demoiselle FM 97.8 FM

Pendant



Coupez les réseaux gaz, électricité, eau et chauffage



Ne vous déplacez pas ou limitez vos déplacements au strict minimum



N'allez pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf urgences médicales. Ne saturez pas les lignes



Ecoutez régulièrement la radio
Suivez les consignes données :
France Bleu 98.2 FM
Terre Marine 94.8 FM
Demoiselle FM 97.8 FM



Si évacuation :

Ne vous promenez pas sur le littoral.
Ne vous engagez pas sur une route inondée.

Rejoignez le centre d'accueil qui vous est indiqué.
(cf p18-19)



Les Inondations



Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle se manifeste de trois façons différentes : la montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de nappe phréatique, la formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes, et le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturelles limitant l'infiltration.

CONSIGNES DE SECURITE

Les bons réflexes en cas d'inondation



En cas de montée soudaine des eaux :



Fermez volets, portes et fenêtres. Si volets électriques, en laisser un ouvert



Coupez les réseaux gaz, électricité, eau et chauffage



Prenez votre pack de sécurité (Cf p5)



Ecoutez régulièrement la radio
Suivez les consignes données :
France Bleu 98.2 FM
Terre Marine 94.8 FM
Demoiselle FM 97.8 FM



Ne vous déplacez pas ou limitez vos déplacements au strict minimum



N'allez pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf urgences médicales
Ne saturiez pas les lignes

Prévention

Infiltrations légères

Positionner une pompe d'épuisement placée dans le point le plus bas ou à 50 cm sous le niveau le plus bas.

Fortes infiltrations

Le pompage est déconseillé, la pression pourrait entraîner un effondrement des murs.



L'érosion Marine



L'érosion correspond à un recul du trait de côte sous l'action de la mer, notamment par le déferlement des fortes vagues associées aux coups de vent et aux tempêtes. Ses effets sont variables selon la géologie et les ouvrages de défenses. Elle peut menacer les habitations et les installations en bordure de côte immédiate. Les mesures de prévention sont entre autres les digues.

CONSIGNES DE SECURITE

Les bons réflexes en cas d'érosion marine



Fuyez latéralement



Quittez votre habitation ou éloignez-vous des bâtiments



Ecoutez régulièrement la radio
Suivez les consignes données :
France Bleu 98.2 FM
Terre Marine 94.8 FM
Demoiselle FM 97.8 FM



Allez les autorités (mairie ou services de secours)



Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée



Ne revenez pas sur vos pas





Les Séismes



Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Un séisme est caractérisé par son foyer (rupture et départ des ondes sismiques), son épicentre (point d'intensité la plus importante), sa magnitude (quantité d'énergie libérée), son intensité (effets et dommages liés en fonction des contraintes géologiques locales) et la fréquence et la durée des vibrations.

La commune de Fouras est classée en sismicité de niveau 3 depuis le 18 avril 2011 c'est-à-dire moyen. Des mesures préventives et notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques sont appliquées aux bâtiments, équipements et installations de la catégorie dite « risque normal », c'est-à-dire pour laquelle les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et leur voisinage immédiat.

Réduire les risques

Pour les bâtiments existants :

- diagnostic de vulnérabilité des bâtiments et des infrastructures
- renforcement parasismique
- consolidation des structures
- réhabilitation ou démolition reconstruction.

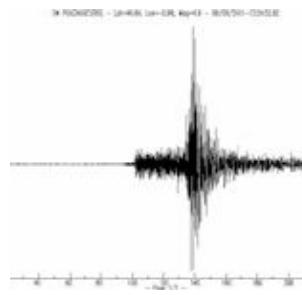
Pour les maisons neuves : construction parasismique avec prise en compte de :

- la nature du sol
- la qualité des matériaux utilisés
- la conception générale de l'ouvrage qui doit allier résistance et déformabilité
- l'assemblage des différents éléments composant le bâtiment (chaînages)
- la bonne exécution des travaux.



CONSIGNES DE SECURITE

Les bons réflexes en cas de séisme



Dans tous les cas



Mettez-vous sous un meuble solide



Ne vous déplacez pas ou limitez vos déplacements au strict minimum



Ecoutez régulièrement la radio
Suivez les consignes données :
France Bleu 98.2 FM
Terre Marine 94.8 FM
Demoiselle FM 97.8 FM

Prenez votre pack de sécurité (Cf p5)

Après la 1ère secousse



Coupez les réseaux gaz, électricité, eau et chauffage



Quittez votre habitation ou éloignez-vous des bâtiments



Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée



N'allez pas chercher les enfants à l'école



Ne fumez pas
Evitez de produire toute étincelle



Ne vous approchez pas des fils électriques et ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Ne téléphonez pas sauf urgences médicales. Ne saturez pas les lignes

Se méfier des repliques : il peut y avoir d'autres secousses



S'éloigner des zones côtières, en raison d'éventuels raz-de-marées



Si on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié



Le Transport de Matières Dangereuses



L'accident de transport de matières dangereuses (T.M.D.) peut se produire lors du transport de marchandises par voies routière, ferroviaire, d'eau ou canalisations.

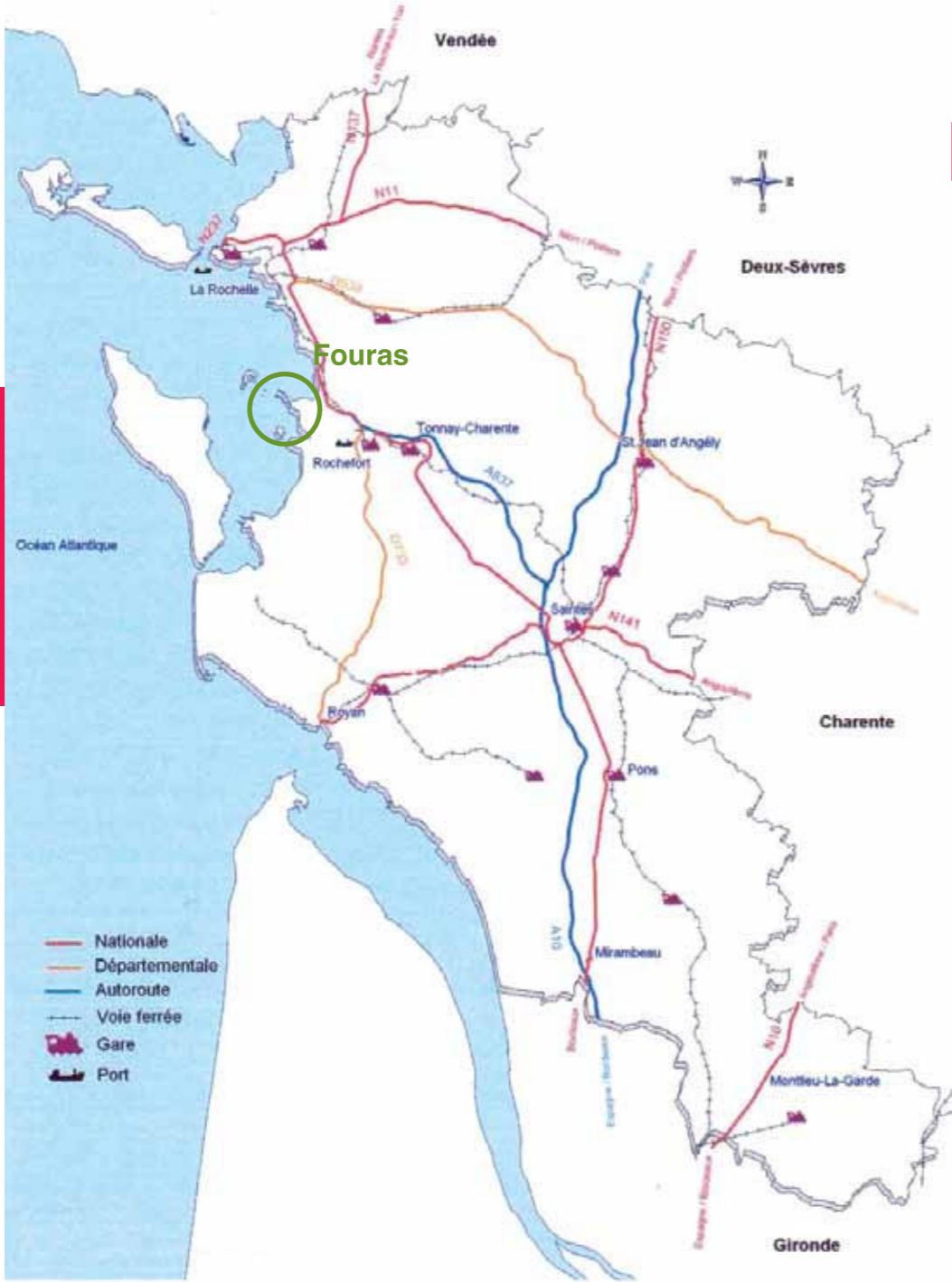
Trois types d'effets peuvent être associés :

- une explosion (effets thermiques et mécaniques),
- un incendie (risques de brûlures, problèmes d'asphyxie et d'intoxication),
- et un dégagement de nuage毒ique (inhalation, ingestion directe ou indirecte, consommation de produits contaminés ou simple contact provoquant des irritations de la peau, des picotements dans la gorge et des cédermes pulmonaires).

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de T.M.D. peut survenir n'importe où dans le département. Cependant certains axes présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic.

Les produits les plus fréquemment transportés sont les suivants :

- produits pétroliers
- matières radioactives
- produits chimiques
- gaz industriels
- acides phosphoriques
- nitrates d'ammonium



CONSIGNES DE SECURITE

Les bons réflexes en cas d'accident de T.M.D.



Si vous êtes témoin d'un accident de T.M.D.

Dans le message d'alerte, précisez si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc...),
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc...),
- la présence ou non de victimes,
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc...
- le numéro du produit et le code danger (numéros apparaissant sur la plaque orange du camion-citerne ou du wagon-citerne) :

336
1230

Dans tous les cas



Alertez les autorités (mairie ou services de secours)



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez volets, portes et fenêtres. Si volets électriques, en laisser un ouvert



Coupez les réseaux gaz, électricité, eau et chauffage

Prenez votre pack de sécurité (Cf p5)



Ecoutez régulièrement la radio
Suivez les consignes données :
France Bleu 98.2 FM
Terre Marine 94.8 FM
Demoiselle FM 97.8 FM



Ne fumez pas
Evitez de produire toute étincelle



N'allez pas chercher les enfants à l'école



Les Mouvements de Terrain

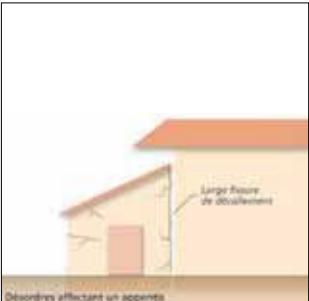


Le phénomène de retrait-gonflement des argiles se manifeste en fonction de la teneur en eau des sols. Ceux-ci sont alors soumis à des variations de volume, pouvant provoquer des fissurations en façade, un décollement des perrons et des terrasses, une distorsion des portes et des fenêtres, une dislocation des dallages et des cloisons, une rupture des canalisations enterrées...

Afin de limiter les sinistres, il est fortement conseillé, avant toute construction, de faire une étude géotechnique du sous-sol en vue d'analyser la nature de celui-ci et d'adapter la construction en conséquence : construction sur micro-pieux, ancrés plus ou moins profondément dans le sol.

CONSIGNES DE SECURITE

Les bons réflexes en cas de mouvements de terrain



Fuyez latéralement de façon à vous éloigner de la zone dangereuse



Quittez votre habitation ou éloignez-vous des bâtiments



Alertez les autorités (mairie ou services de secours)



Ecoutez régulièrement la radio
Suivez les consignes données :
France Bleu 98.2 FM
Terre Marine 94.8 FM
Demoiselle FM 97.8 FM



Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée



Ne revenez pas sur vos pas

Les Pollutions Marines Accidentielles



En France, l'organisation de la lutte contre la pollution s'appuie sur le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Dans le plan ORSEC, le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) jusqu'à ce que le Préfet déclenche le Plan, en fonction de l'ampleur de la pollution, du danger représenté, de la sensibilité et du linéaire de littoral touché, de la quantité de polluant déversé...

La première mesure à mettre en œuvre consiste donc en une reconnaissance qui va permettre de préciser les sites touchés, de qualifier la pollution (hydrocarbures ou produits en vrac, colis, conteneurs, animal échoué...) et d'évaluer son importance.

CONSIGNES DE SECURITE

Les bons réflexes en cas de pollutions marines accidentielles

En cas de pollution marine accidentelle par

- Arrivée de boulettes d'hydrocarbure vieillies en mer,
- Découverte d'un fût ou d'un container sur le rivage,
- Déversement de gazole en zone portuaire,
- Accident routier avec déversement d'essence pouvant aller jusqu'au littoral.

Substance Inflammable

L'intervention doit être réservée aux services de secours
Les services municipaux ne doivent en aucun cas intervenir. Ils risqueraient de mettre en danger leur vie et celles des autres.

- Découverte d'engins explosifs sur le rivage.

Risque Explosif

L'intervention doit être réservée aux services de secours
Les services municipaux ne doivent en aucun cas intervenir. Ils risqueraient de mettre en danger leur vie et celles des autres.

- Découverte de mammifères marins échoués, d'oiseaux mazoutés, arrivage de macro-déchets.

Risque Sanitaire



Ne rien toucher et prévenir :
La mairie : 05 46 84 60 11
La police municipale : 06 08 40 03 58
Les pompiers : 112

Plan de Localisation

